



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU MERCREDI 2 FEVRIER 2023

La réunion se déroule au GACP à 18 h.

Membres présents : MM Christophe Chouraki, Bernard Paoli, Loïc Doudet , Jean Louis Morales, Richard Mouton, Philippe Bourges.

Membres excusés : MM. Théophile Henry, Yvan Cros, Guillaume Manfredi, André Marzullo , Yves Suglia, Jo Lombino, Régis Laval.

Ordre du jour :

- 1) Accueil de M. Cammarano faisant suite à la vente de son bateau,
 - 2) Information concernant la commission d'attribution des postes à flot du 18 01 23,
 - 3) Courrier Métropole concernant l'entretien des cuves,
 - 4) Assemblée générale du Groupement des Sociétés Nautiques du VP,
 - 5) Préparation de L'AG du dimanche 12 mars 23
 - 6) Achats en cours,
 - 7) Point compta,
 - 8) Questions diverses.
-
- 1) M. Cammarano présente le nouveau propriétaire de son bateau Marinella PL 535.
Christophe présente le GACP et ses valeurs et remets à M. Gutierrez la charte des droits et devoirs des PLD accompagnée du règlement intérieur. Bernard remet à l'intéressé la liste des documents à fournir pour prétendre au statut de PLD.
 - 2) Les 4 PLD (Nêmes,Omeir,Douida et Loverde) proposés par Christophe ont reçu un avis favorable de la commission d'attribution des postes à flot du 18 janvier 23. Ils deviennent, par conséquent, sociétaires du GACP en 2023. Bernard se charge de leur adresser un courrier leur réclamant la décision de la Métropole pour finaliser leur nouveau statut.
 - 3) Richard et Philippe représenteront le GACP à la réunion organisée par la Métropole le 2 02 23 portant sur l'entretien et la gestion des cuves de récupération des effluents des carénages. Christophe leur demande de faire un compte rendu destiné au CA.
 - 4) Christian Cérézo a fait le bilan du Groupement pour l'année 2022 et propose d'organiser un nettoyage du Vieux Port pour 2023. De plus Christian Cérézo rappelle à tous les présidents que la convention qui lie les sociétés nautiques du Vieux port à la Métropole sera revue en 2024. En conséquence de quoi un travail important de préparation sera effectué par le Groupement durant cette année 2023.
 - 5) L'Assemblée Générale du GACP se tiendra le dimanche 12 mars 23 à la salle du CAL des Martégales, 13 rue des Martégales, 13002 Marseille à 10h. Bernard se charge de constituer un dossier de réservation auprès de la mairie du 2° arrondissement. Christophe présente au CA le projet de convocation qu'il a

rédigé. Le CA propose quelques modifications et valide cette proposition de document. Après débat, le CA propose que les 4 administrateurs sortants pour 2023 soient Christophe, Théophile, André et Richard. Christophe se charge d'adresser la convocation par mail et d'imprimer un exemplaire papier destiné aux sociétaires ne possédant pas d'adresse électronique.

- 6) L'achat des drapeaux est en cours. Bernard attend la livraison.
- 7) Loïc fait un point compta et présente au CA le bilan comptable qu'il présentera à l'ensemble des sociétaires présents à l'AG du 12 mars.
- 8) M. Rossillon, responsable du bateau école Ambition Mer (PI 501) n'ayant pas renouvelé sa candidature dans les temps réglementaires devrait perdre sa place à flot au sein du GACP. Christophe lui a écrit une lettre précisant qu'un éventuel nouveau bateau, au sein du GACP, ne peut avoir des dimensions supérieures à son bateau actuel. Affaire à suivre de près par le CA.

La date du prochain CA est fixée au Mercredi 01 Mars 23 à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h.

Le Président



C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général



B. Paoli